



LA NATURE A CHÂTEAUGAY, PLATEAU ET COTEAUX SECS ENTRE LIMAGNE ET CHAÎNE DES PUYs

Zoom sur les propriétés publiques





LE PARTENARIAT

CEN AUVERGNE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de leur territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier) ; Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région.
Autres propriétés publiques ou parapubliques : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI ...

QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)

Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

LES «CŒURS DE NATURE »

Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat),
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB),
- Sites classés,
- Sites du CEN Auvergne
- Espace de mobilité optimale du SAGE Allier aval

Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits,
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique,
- Bien UNESCO « Chaîne des puys-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité...
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes** (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

Les espaces de nature "ordinaire"

Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu connus spécifiquement...

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autres des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides (données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »



Lin à feuille étroite, plante classée « en danger », présente sur les plateaux de Châteaugay.

* Espèces prioritaires :

- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

** Forêts présumées anciennes: cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne



Le Petit rhinolophe est présent dans les caves du village.



Le Triton crêté, rare au niveau européen, est présent dans les mares du plateau de Lachaud.

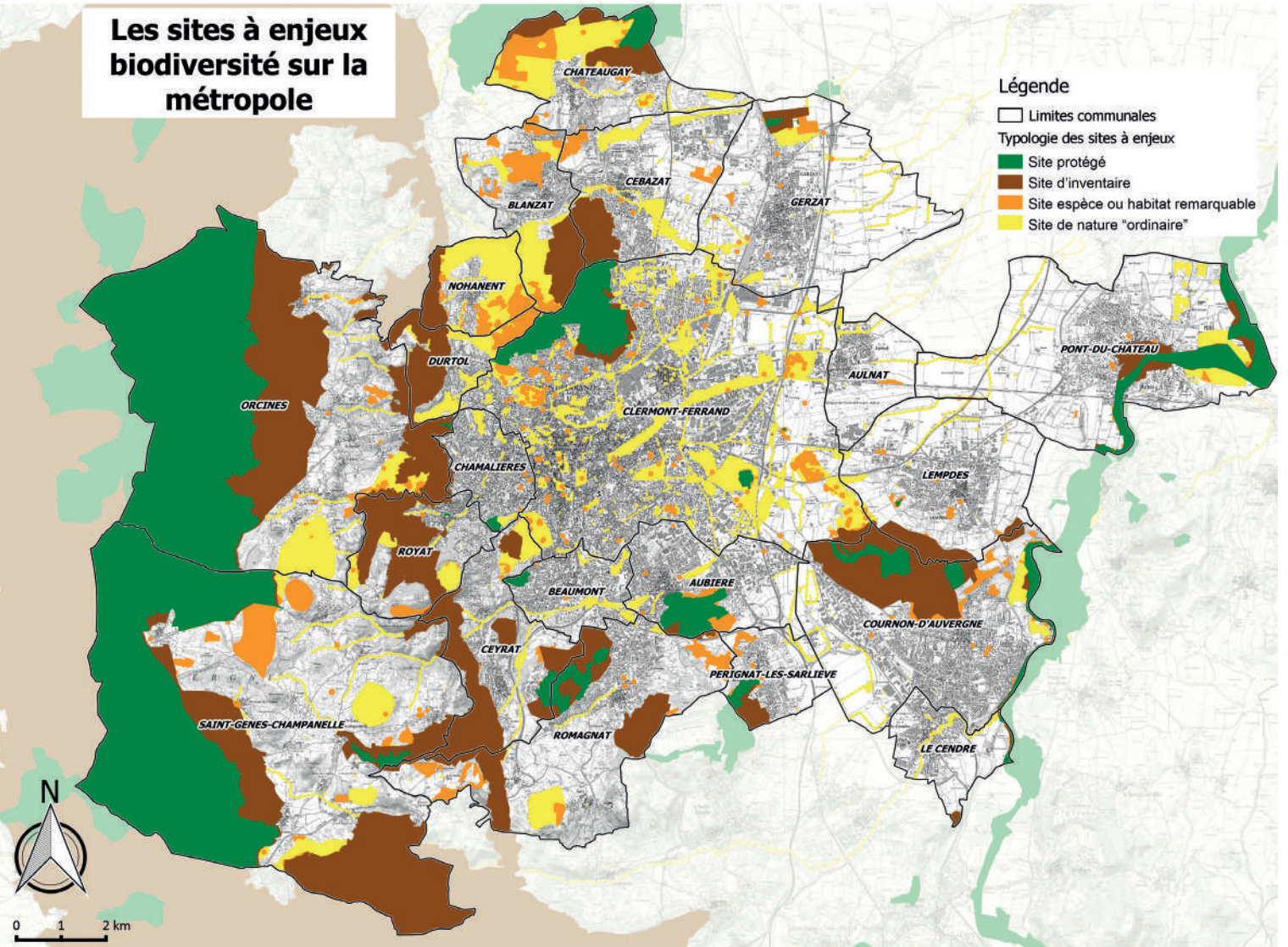


L'Aster amelle est une marguerite classée « en danger », présente sur les plateaux de Lachaud et de Champ Griaud.



Outre la vigne, l'ensoleillement et l'orientation favorables des terrains de Châteaugay sont propices aux fruitiers (ici merisier).

Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole

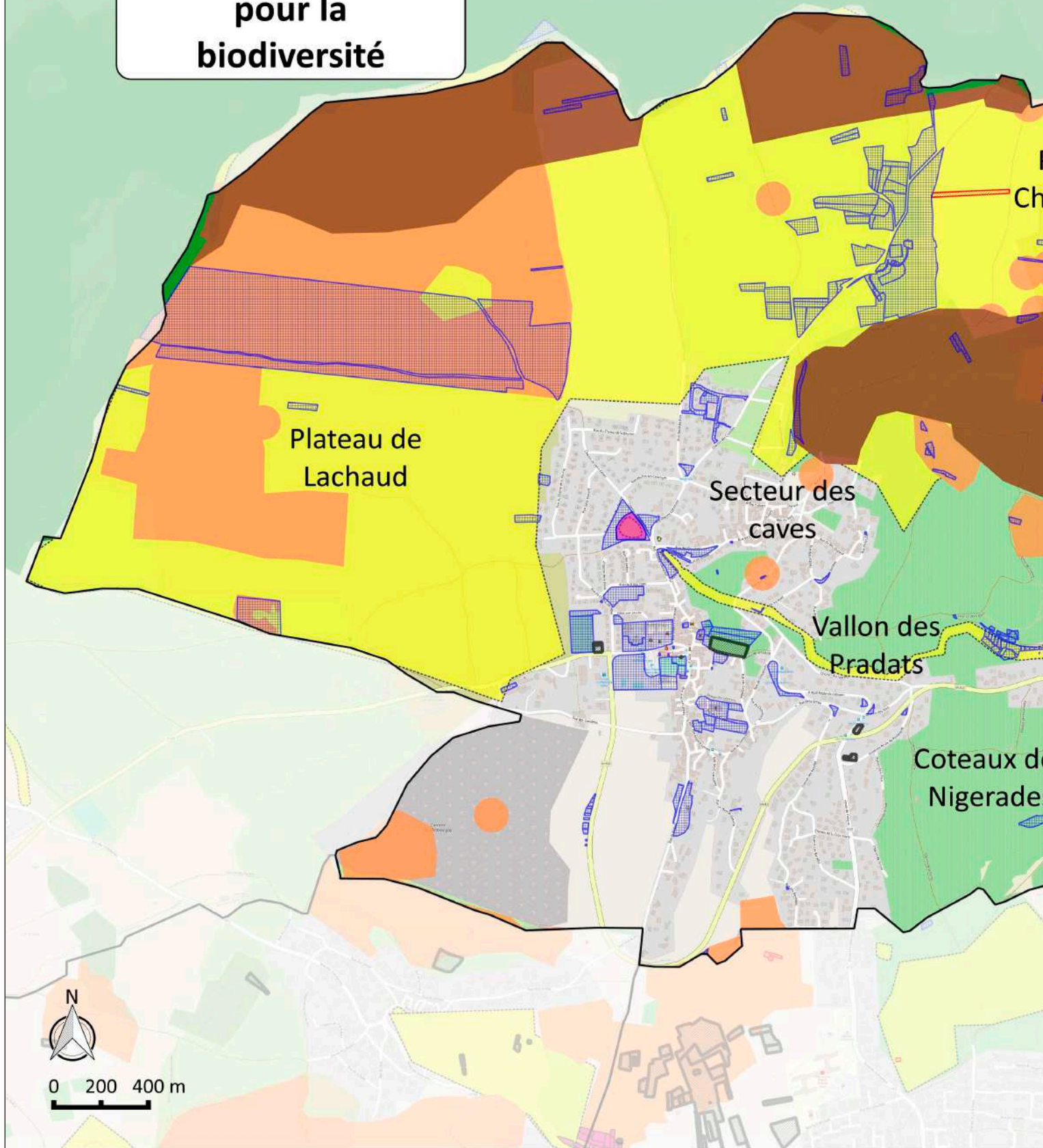


**85 % des surfaces
publiques de votre
commune
constituent des
secteurs à enjeux
pour la
biodiversité**

**Sites à enjeux biodiversité
commune de Chât...**



Colline de
Mirabel



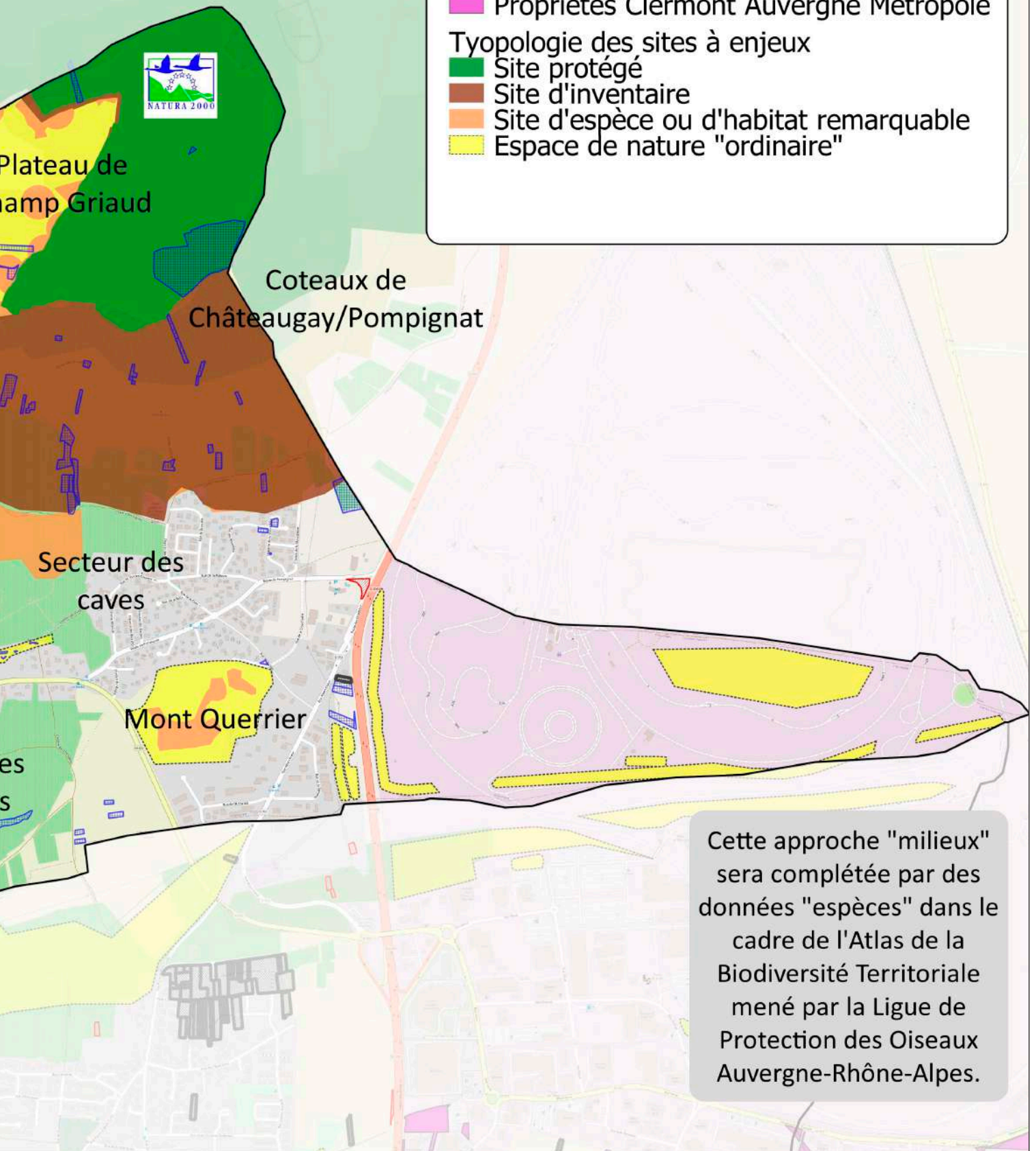
ersité sur la eaugay

Légende

- Limites communales
- Propriétés Epf-smaf
- Propriétés Commune de Châteaugay
- Propriétés de l'Etat
- Propriétés Clermont Auvergne Métropole

Typologie des sites à enjeux

- Site protégé
- Site d'inventaire
- Site d'espèce ou d'habitat remarquable
- Espace de nature "ordinaire"



Cette approche "milieux" sera complétée par des données "espèces" dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale mené par la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.



LES GRANDS SECTEURS EMBLÉMATIQUES DE LA COMMUNE

Le plateau de Lachaud



[ENJEUX]

Avec le plateau de Champ Griaud et ses coteaux, ce plateau est l'espace naturel le plus important de la commune, auquel s'ajoute la colline de Mirabel pour former un vaste ensemble intercommunal avec Malauzat, Marsat, Riom et Ménérol. **Cet espace fait partie de la trame des coteaux et pelouses sèches de Limagne et concentre des enjeux écologiques, agricoles et de cadre de vie.**

Le plateau de Lachaud forme la partie Ouest de cet ensemble, sur une surface d'environ 580 hectares. Il comprend une des sources du ruisseau de Mirabel : cette portion de ruisseau comporte une des plus belles populations d'Écrevisse à pieds blancs du département (crustacé protégé). Le plateau abrite d'autres espèces très rares et protégées, comme le papillon Laineuse du prunellier et la Véronique en épis (voir photo ci-dessus).



Le plateau de Champ Griaud et les coteaux de Châteaugay/Pompignat

[ENJEUX]

Le plateau de Champ Griaud possède un paysage unique dans le secteur et abrite un écosystème reconnu d'intérêt européen. Un projet de remise en pâture est en cours sur une dizaine d'ha dans le cadre de Natura 2000 comprenant la parcelle communale en convention avec le CEN (3 hectares).



Paysage typique du plateau de Champ Griaud : ambiance de petit causse.

Les coteaux, orientés plein sud, sont propices à la culture de la vigne et comportent des secteurs de chênaies remarquables dans notre région.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La Commune de Châteaugay est propriétaire de 30 ha sur le secteur de Lachaud, et de 19 ha sur Champ Griaud et ses coteaux, soit 5 % de l'ensemble du plateau. Plusieurs parcelles de surface conséquente sont regroupées, ce qui permet d'envisager des gestions cohérentes d'un seul tenant. Le partenariat avec le CEN sur Champ Griaud est à poursuivre, pour maintenir le milieu ouvert et l'activité agricole sur ce site péri-urbain.

Un bilan écologique serait également important pour affiner les connaissances et promouvoir la préservation de l'ensemble de cet espace.

Sur ses parcelles, la Commune peut définir des modes de gestion durable : cultures diversifiées et sans pesticides, pâture extensif, préservation des arbres remarquables,...

2/ Agir pour la trame verte

La pérennité de ce site naturel est à inscrire dans le PLU en gardant des secteurs non constructibles pour maintenir un linéaire écologique des pelouses et coteaux péri-urbains.



Les chênaies pubescentes des coteaux de Pompignat sont à préserver.



La nature en ville

[ENJEUX]

Le bourg de Châteaugay et les environs de Pompignat comportent de nombreuses caves dans lesquelles hibernent des Petit et Grand Rhinolophe (chauves-souris protégées).

Le vallon des pradats constitue un corridor vert reliant le bourg aux quartiers plus récents en bas de pente.



[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La Commune possède 1 ha dans le vallon des Pradats et au moins une cave dans le bourg. Un bilan écologique du vallon serait intéressant pour mieux connaître ce petit ravin humide qui doit servir de zone de passage et de repos de la faune.

2/ Conserver une cave aménagée et accessible pour les chauves-souris

3/ Organiser un événementiel « J'ouvre ma cave » pour vérifier leurs intérêts pour les chauves-souris

La campagne cultivée

[ENJEUX]

Ce secteur entre Pompignat et Cébazat/Blanzat est le support de vignes, de pâtures, de jardins, de fruitiers isolés (Amandiers, noyers...) et de friches naturelles. Il est composé d'une diversité d'occupation du sol propice aux déplacements de la faune et offre un paysage ouvert sur la plaine. De nombreux chemins permettent aux riverains de bénéficier de cette nature de proximité.



[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La Commune est propriétaire de quelques parcelles éclatées sur 0,5 ha. Des îlots de biodiversité pourrait être préservés en laissant évoluer librement la végétation.

2/ Classer au PLU des secteurs de corridors pour maintenir ce paysage typique et la transition paysagère entre les communes.

- Association loi 1901 à but non lucratif
- 1 équipe professionnelle
- 1 réseau d'adhérents et de bénévoles
- Intégration dans le réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels

30 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

autour de trois axes



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées.



PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

217 sites, plus de 1600 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.



APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets
Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr
www.cen-auvergne.fr

